

10.12.2013 – 10:43 Uhr

Fin du projet « Dialogue sur l'égalité des salaires » : Les contrôles automatiques de la parité salariale sont incontournables

Bern (ots) -

Le projet novateur mis sur pied par les partenaires sociaux et la Confédération pour éliminer les discriminations salariales n'a pas atteint son but et se terminera comme prévu en février 2014, sans prolongation. Travail.Suisse, l'organisation indépendante des travailleurs, regrette qu'une grande majorité d'entreprises en Suisse n'aie pas saisi la chance de régler le problème par le partenariat social. La voie politique s'ouvre à nouveau pour adopter enfin des contrôles automatiques de la parité salariale.

Réunis aujourd'hui, les porteurs du « Dialogue sur l'égalité des salaires » ont décidé de mettre un terme à leur projet selon ce qui avait été prévu à son lancement en mars 2009. Il ne sera pas prolongé de deux ans après février 2014. Travail.Suisse, l'organisation indépendante des travailleurs, le regrette vivement, après s'être engagée dès le début dans le projet aux côtés de l'Union syndicale suisse, de l'Union patronale et de l'Union suisse des arts et métiers et des trois offices fédéraux impliqués (Office fédéral de la Justice, Bureau fédéral pour l'égalité entre femmes et hommes, Secrétariat d'Etat à l'économie).

Le bilan décevant fait état, après cinq ans, de 42 entreprises inscrites, alors que le projet s'en était fixé 100. Parmi elles, on compte un quart d'administrations publiques ou proches de la Confédération et quatre organisations syndicales. Au final, la méthode proposée par le projet n'a attiré que les « bons élèves » qui se sont annoncés sans avoir à craindre les résultats de l'auto contrôle.

Au tour de la politique d'intervenir

Travail.Suisse est très préoccupée par l'attitude de certaines branches et entreprises qui ont refusé de participer au Dialogue en arguant le fait qu'il fallait réaliser l'exercice dans le cadre du partenariat social. Quand, en outre, un bon nombre d'entreprises ne répond même pas à un courrier signé par trois conseillers fédéraux, cela relève du même dédain.

La chance de régler le problème de manière non contraignante est maintenant passée, même si Travail.Suisse continuera de s'engager en faveur de toute initiative reposant sur le partenariat social. Les interventions parlementaires ajournées en raison du Dialogue en cours peuvent être remises sur la table. C'est le cas de la motion 10.3934 de la Présidente de l'association du personnel transair - Chiara Simoneschi-Cortesi - qui demande un mécanisme de contrôle automatique de parité salariale dans la Loi sur l'égalité, à l'instar de ce qui existe dans d'autres lois réglant le travail. En se basant sur l'expérience menée par le Dialogue, le Parlement et le Conseil fédéral ont la possibilité de donner la réponse qu'il convient au scandale des discriminations salariales qui dure depuis trop longtemps.

Contact:

Martin Flügel, Président de Travail.Suisse, 079 743 90 05
Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité, 079 598 06 37

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100748515> abgerufen werden.